



REVALORISATION MINIMUM DE TRAITEMENT DES FONCTIONNAIRES



À la suite du rehaussement du SMIC de 2.65%
une revalorisation est actée par décret :

» Quand ?

1er mai 2022

» Combien ?

indice 352

+ 9 pts

ELEVE GPX
GPX Stagiaire
GPX 1er échelon

+ 4 pts

GPX 2ème échelon



**Les mesures interministérielles,
c'est bien mais attention :**

- Tassement de la grille du CEA
- Différence incohérente entre le stagiaire et le GPX 1

Pour Alliance :

Cette mesure indiciaire doit être intégrée à la LOPMI
Les points d'indices doivent être ajustés en conséquence
en faveur des collègues